

BULLETIN D'ADHÉSION 2025

À adresser au :

Par courriel secretariat@commissaires.fr ou
par voie postale SICP - 2, rue blanche 95230 Soisy-sous-Montmorency

NOM :

PRÉNOM :

GRADE :

MATRICULE :

PROMOTION :

SERVICE :

ADRESSE ADMINISTRATIVE :

TÉL. PORT :

COURRIEL :

PREMIÈRE ADHÉSION – je souhaite adhérer au Syndicat Indépendant des Commissaires de Police

RENOUVELLEMENT POUR 2025

Je règle ma cotisation par virement bancaire, par prélèvement annuel, par paiement CB sur le site internet du SICP ou par chèque libellé à l'ordre du SICP – Syndicat Indépendant des Commissaires de Police.

Pour la mise en place d'un prélèvement annuel, le formulaire de mandat SEPA doit être rempli séparément et accompagné d'un RIB.

Montant des cotisations :

Élève commissaire :	Gratuit	Gratuit
Commissaire stagiaire :	50€	(17€)
Commissaire de police :	120 €	(40.80€)
Commissaire divisionnaire :	140 €	(47.60€)
Commissaire général :	160 €	(54.40€)
CG - IG - DISA :	180€	(61.20€)
Retraité :	50 €	(17€)

Un reçu fiscal vous sera adressé pour bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66% des cotisations versées.

Montant réellement à charge après réduction fiscale :

Signature :

* Conformément à nos statuts, votre demande d'adhésion sera étudiée pour validation par la commission des adhésions interne au SICP – Votre demande sera implicitement entérinée après un délai d'un mois. La commission des adhésions se réserve le droit de refuser votre adhésion.